

## Compte-rendu du conseil municipal Séance du 15 mars 2017

Présents : Delphine BOUCHUT, Michel BOURGIN, Roger BOYER, Pierre CARRE, Céline CHATAING, Pierre GAGNAIRE, Marie-Hélène GOUTANT-RIVIERE, Marie MELEY, Michel ROMEYER, André SUCHET, Roger-Pierre VIGNAL

Secrétaire de séance : Michel ROMEYER

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 13 février 2017

### Questions diverses

#### **Bilan d'activités de la bibliothèque municipale**

Les responsables de la bibliothèque ont dressé le bilan d'activité de la bibliothèque pour l'année 2016 à l'aide d'un diaporama.

#### **Retrait de délégation de fonctions du 2e adjoint**

Mme le maire informe le conseil que le 8 mars dernier, à sa demande elle a rencontré le 2e adjoint. Le but de l'entretien était de faire part de son intention de retrait de délégations confiées en début de mandat, d'en énoncer les motifs, de clarifier la suite administrative à donner et d'entendre le 2e adjoint. Au terme de l'entretien, le maire a confirmé sa décision de retrait aux motifs que les difficultés évoquées par le maire « faisaient obstacle à la bonne marche des affaires communales ». Une synthèse des difficultés évoquées par le maire a été portée à la connaissance du 2e adjoint et de l'ensemble du conseil dans une note envoyée en début de semaine. Suite à la question d'un élu sur le devenir proche, Mme le maire précise les points suivants:

- le maire doit prendre un arrêté de retrait de délégation (ce qui sera fait dans les prochains jours)
- dès lors que l'arrêté sera pris, le conseil devra se prononcer à scrutin secret pour ou contre le maintien de l'élu concerné dans ses fonctions de 2e adjoint. Les enjeux liés au résultat du vote seront abordés le moment venu.

Dans l'immédiat, pour permettre de prendre le relais du 2e adjoint en matière d'encadrement de l'employé technique communal, Mme le Maire demande de réunir une commission qui pourra réfléchir en collaboration avec l'employé communal à de nouvelles modalités d'encadrement. Elle propose 3 élus : Michel Bourgin, Pierre Gagnaire et Michel Romeyer. Une première réunion aura lieu le samedi 18 mars à 9 h suivie d'une rencontre avec l'employé communal le mercredi 22 mars à 9 h.

D'autres commissions prévues en début de mandat seront à réactiver, telle la commission "voirie" et la commission "bâtiments, cimetière". Mme le Maire reprend dès à présent à son compte la gestion des liens avec le Syndicat des eaux du Velay Rural ainsi qu'avec l'architecte pressenti pour coordonner les travaux de la maison communale en attendant la mise en place d'une nouvelle réorganisation. Les autres commissions à réorganiser se réuniront ultérieurement dans l'attente d'une clarification du poste d'adjoint.

## **Proposition de prêt**

Dans la perspective de contracter un emprunt de 150 000 € en prévision du financement des travaux de rénovation du bourg, plusieurs établissements bancaires seront contactés. Dans le cadre d'une réflexion préalable sur la durée de remboursement, le conseil municipal propose d'étaler les remboursements sur 15 ans.

Une délibération aura lieu lors du prochain conseil municipal du 27 mars

## **Délibérations**

### **Indemnités des élus suite au changement d'indice.**

Suite à l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, il est nécessaire de délibérer à nouveau pour déterminer les taux des indemnités allouées, soit pour le maire (17%), les adjoints (4,95%) et le conseiller délégué (4,95%). Le conseil approuve à l'unanimité les taux, dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal et que cette délibération entre en vigueur avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **Remboursement sur salaire**

Le conseil approuve à l'unanimité la demande du maire d'émettre un titre de paiement en remboursement d'un trop perçu de salaire d'un agent bénéficiant du versement de sa retraite.

### **Approbation de l'adressage**

Le conseil approuve à l'unanimité le plan de l'adressage de la commune avec la dénomination des différentes voies après le retour du fichier corrigé par la poste.

### **Finalisation du dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental**

Dans le cadre de la demande de subvention auprès du Département, il est nécessaire de fournir des devis d'artisans pour compléter le dossier pour les travaux suivants :

- Mise en conformité des sanitaires du jardin public pour les rendre accessibles aux handicapés.
- Mise en conformité des sanitaires du vestiaire du foot pour les rendre accessibles aux handicapés.
- Réfection partielle et isolation du toit de la maison communale.
- Réaménagement des sanitaires de la maison communale pour les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).

Pour l'accessibilité des bâtiments de la maison communale, le conseil souhaite solliciter l'intervention d'un architecte pour faire des devis et assurer le suivi des travaux.

Le conseil à l'unanimité autorise Mme le maire à signer une convention avec le cabinet Méasson pour les travaux d'accessibilité de la maison communale pour un montant d'honoraires de 7 000 € et à inscrire cette dépense au budget.

## **Questions diverses**

### **Compte-rendu de la commission agriculture-forêt**

Les coupes de bois dans les forêts communales débuteront début avril. Le conseiller délégué, Michel Bourgin reprend contact avec le scieur.

La commission s'est réunie sur le terrain pour repérer les chemins communaux qu'il serait bon de rénover en 2017. Suite à cette rencontre, il apparaît qu'il serait nécessaire de refaire environ 2 kilomètres de chemin. Des devis seront demandés à une entreprise pour évaluer le coût des travaux. Une demande de subvention sera ensuite déposée auprès du Conseil départemental dans la mesure où la commune est éligible cette année au programme de rénovation des voies forestières.

### **Formation sur l'utilisation des produits phytosanitaires à Veauche**

L'employé communal accompagné d'un élu a suivi une matinée de formation sur la diminution et les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires. La commune de Saint-Maurice-en-Gourgois a témoigné de sa démarche pour atteindre en 2017 le label « Zéro phyto ».

### **Déjections canines**

Un espace du centre bourg est souillé par une accumulation de déjections canines. Un panneau d'appel à veiller à la propreté de ce lieu sera implanté à l'adresse des propriétaires de chiens. L'employé communal va nettoyer l'espace dès la fin de semaine.

### **Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Cette commission s'est réunie le 8 mars. Un certain nombre de réajustements ont été proposés à l'administration fiscale : révision des catégories de quelques propriétés bâties (passage de catégorie 6 en 5), incertitudes quant à la nature des plantations déclarées (douglas en lieu et place de pins ? À vérifier). Deux élus dont le maire ont suivi une formation sur la tenue de la CCID et l'optimisation des ressources fiscales de la commune. D'ici la fin du mandat, un travail de mise à jour des tableaux de classement du bâti et non bâti va être engagé.

### **Projets d'investissements pour 2017**

Le 6 mars, une rencontre ouverte à tous les élus a permis de déterminer les priorités d'investissement pour 2017. Un compte-rendu a été exposé au conseil par l'adjoint aux finances.

### **Réparation de la voûte de l'église**

Le conseil approuve la réparation de la voûte de l'église dont le montant de travaux a été évalué à 50 000 €. Le financement pourrait être assuré par le don effectué par un habitant d'Apinac.

### **Compte-rendu de l'assemblée générale du comité des fêtes**

Trois élus de la commune ont assisté à l'assemblée générale du comité des fêtes. Tout n'est pas décidé pour chacune des manifestations engagées cette année. Une prochaine rencontre devrait rassembler les différentes associations d'Apinac pour affiner les projets et déterminer leur implication.

### **Pizza Ella**

Le conseil autorise le stationnement du camion pizza Ella en remplacement de Pizza Raïa sur le parking du jardin public dans les mêmes conditions que précédemment.

### **Carnet rose**

La commune accueille 3 nouveaux habitants :

- Rose CHAMBERT née le 6 mars
- Victor BRANSIET né le 7 mars
- Louis AUBRET né le 8 mars

Félicitations aux parents et bienvenu aux enfants.

Fin de la séance à 23H40